

Le 5 octobre 2021



Prise de position du Parti socialiste genevois sur un éventuel transfert de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) du canton aux communes

Le Parti socialiste genevois prend acte des discussions en cours entre le Conseil d'État et l'Association des communes genevoises (ACG) concernant le projet de transfert du financement, part cantonale, et de la gouvernance de la FASe aux communes.

Dans le cadre de ces discussions sur l'avenir de la FASe et son éventuel transfert sous la responsabilité des seules communes, le Parti socialiste genevois exige des garanties quant à un processus politique transparent, respectueux et préservant l'intégrité de la fondation et de ses actions. Chaque étape de ce processus nécessite une participation et une prise en compte de l'expertise des partenaires de la Fondation.

Pour le Parti socialiste genevois, aucune décision de transfert ne s'opère tant que l'ensemble des garanties ci-dessous ne sont impérativement contenues et matérialisées dans une loi cantonale :

1. Les prestations actuelles à destination de la jeunesse et de la population basées notamment sur les missions de la FASe ;
2. La cohérence territoriale par la reprise, voire un renforcement, d'un fonctionnement basé sur les besoins dans les quartiers existants, dans les nouveaux quartiers, dans les quartiers prioritaires tels qu'identifiés par le Centre d'analyse des inégalités territoriales (CATI-GE) ;
3. L'autonomie des associations quant aux politiques d'animation relatives aux centres selon la Charte cantonale en vigueur ;
4. Les conditions de travail de la convention collective (CCT), ainsi que le maintien des conditions salariales existantes (rattachement à la LPAC-B5 05, affiliation CPEG) ;
5. Le maintien de la participation du personnel ainsi que de la FCLR à la gouvernance des organes exécutifs de l'institution ;
6. Le maintien de la présence du canton dans la gouvernance et le financement du dispositif, ainsi que son rôle dans la définition des politiques d'animation socioculturelles, de prévention ou d'intervention auprès de la jeunesse ;
7. Un pilotage commun réalisé par un secrétariat général dédié ;
8. Un financement de toutes les communes selon un système péréquatif défini prévoyant la garantie de leur maintien et de leur financement.

En l'absence de ces garanties de maintien des prestations et des partenariats actuels ainsi que l'assurance, au niveau du territoire cantonal, de la prise en compte des besoins actuels et futurs en matière d'animation socio-culturelle, le Parti socialiste genevois ne pourra que s'opposer à ce projet.